

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU 23 NOVEMBRE 2021 AU LYCÉE FRANÇAIS DE BARCELONE

Nous profitons de ce CE pour mentionner les raisons des mouvements dans le réseau AEFÉ initiés par les syndicats de la FSU cette semaine.

Tout d'abord, à l'instar du Ministère de l'Éducation Nationale avec sa "Réforme du Lycée", imposée sans aucune consultation ni temps de réflexion et de préparation, et dont on entrevoit les effets délétères depuis l'an dernier, l'AEFE ignore nos représentant·e·s du personnel dans les instances de l'Agence. Des propositions et des amendements de textes sont balayés d'un revers de manche, des votes ne sont pas pris en compte, des mises en garde sur des situations dramatiques ou injustes ne font l'objet d'aucun suivi. Le mal être, la lassitude, et la colère de personnels, déjà secoués par la crise sanitaire, sans aucune reconnaissance, ni institutionnelle, ni financière, sont moqués. Par exemple, les dernières primes (statutaires, Grenelle, informatique) et les indemnités votées et mises en place en France ne le sont toujours pas au sein de l'AEFE. De plus, le salaire des personnels du LFB, détachés comme de droit local, n'est pas indexé sur l'inflation : par conséquent, ces deux catégories de personnels ont perdu près de 10% de pouvoir d'achat en 10 ans.

Tout aussi inquiétante, cette libéralisation à marche forcée du réseau laisse craindre pour l'avenir de nos établissements, tant pour les questions de postes que pour celle des frais de scolarité. En effet, doubler le nombre d'élèves dans le réseau AEFÉ à budget constant, comme l'a annoncé le président, alors que ce même budget a déjà été amputé de 33 millions depuis 2017, revient à étrangler les établissements existants. L'argent public qui nous était auparavant destiné, à travers des subventions, de la formation et des postes d'enseignant·es détaché·es de l'éducation nationale, est de plus en plus détourné pour aider des établissements privés homologués. D'ailleurs on constate des homologations à tour de bras pour répondre à cette nouvelle injonction à court terme sans aucune réflexion sur l'avenir du réseau sur le long terme. À quel point cela risque-t-il de mettre en danger les établissements existants, même des EGDs comme le LFB? Quelles pourraient être les répercussions sur la valeur du diplôme du Bac obtenu dans tous ces établissements? Ce nombre croissant d'élèves issus de lycées "français" disparates, aux exigences variables puisqu'il n'y a plus d'épreuves nationales pour assurer un niveau minimum commun, va automatiquement augmenter le nombre de demandes d'orientation vers des filières sélectives. Nos élèves ne vont-ils pas être confronté·e·s à une concurrence plus rude?

On double donc le nombre d'élèves dans le réseau. Dans le même temps, dès qu'un·e enseignant·e prend sa retraite, le support de résident·e (détaché·e de l'Éducation Nationale) est transformé en poste local, entièrement à la charge de l'établissement. En Espagne ce sont 33 postes qui ont été supprimés en 3 ans (dont 5 au LFB) malgré des effectifs constants. Il est impératif que notre lycée maintienne un équilibre entre le personnel local et le personnel en détachement, c'est ce qui fait sa spécificité et c'est aussi ce qui permet de maintenir des frais de scolarité contrôlés. Il suffit de comparer avec les établissements privés autour de nous.

À cela vient s'ajouter la "Réforme du Bac", ses 40% de contrôle continu et ses épreuves organisées à l'interne qui font peser sur les épaules des enseignant·e·s le poids de la note finale et les laisse seul·e·s face à la pression de familles aveuglées par l'inquiétude qui n'ont pas toujours le recul nécessaire pour comprendre qu'à terme "trop" de bienveillance pourrait nuire à l'orientation de leur enfant.

Enfin, les représentant·e·s du SNES et du SNUipp (FSU) ne cessent d'alerter depuis deux ans le poste diplomatique à propos de réclamations indues de la part du Centre d'imposition espagnol. Des centaines d'agents de l'État, dont le personnel du lycée français de Barcelone, pourtant protégés contre la double imposition grâce à une convention passée entre les deux pays (article 19.1, BOE 140 du 12 juin 1997, p.17982), ont reçu ces dix dernières années de la part de l'*Agencia Tributaria* des réclamations aux sommes fantaisistes en ne disposant que de 10 jours pour régulariser leur situation. Il a fallu qu' *Hacienda*

aille jusqu'à la saisie des comptes espagnols des agents pour que la tutelle parle enfin de son intention d'engager des démarches en direction des administrations espagnoles. Il s'agit pourtant là d'un problème récurrent et il suffit de voir ce qu'il se passe en Grèce pour comprendre les inquiétudes des agents de l'État français, qu'ils soient fonctionnaires ou personnels de droit local. Il apparaît donc primordial que le poste diplomatique, mais aussi notre employeur, le LFB, l'AEFE, et au-delà le MEAE et le MEN, fassent enfin le nécessaire auprès des autorités compétentes pour mettre fin à cette situation aberrante.

Les représentant-e-s SNES, SNEP, SNUIPP-FSU ainsi que les représentants du Comité UGT élu-e-s au Conseil d'Établissement du Lycée français de Barcelone



QUESTIONS AU CE:

- 1- Comment est envisagée l'information sur la campagne des bourses 2022 du LFB auprès des familles?
- 2- Qui est le/la référent·e bourse du LFB chargé·e de l'accompagnement des familles pour la constitution des dossiers?
- 3- Est-ce que la moindre dépense doit désormais passer par le directeur comptable? (ex: des collègues de Madrid qui s'étonnent de devoir attendre l'aval du directeur comptable qui est à Barcelone pour des achats de ballons ou de farine en primaire, après avoir en plus fait une demande officielle sous forme de projet avec signature du secrétaire général et du proviseur de Madrid... augmentation considérable des délais et des démarches administratives fastidieuses)
- 4- Pour quelle raison les PDL ou indépendant·es (Cambridge) ne signent-iels que très tardivement leur contrat? (jusqu'à 1 mois après avoir commencé... alors que dans les autres établissements cela se fait dès le premier jour d'embauche)
- 5- Pourquoi les PDL n'ont pas reçu leurs fiches de salaire depuis plusieurs mois? Si ce n'était qu'un problème de plateforme, iels devraient pouvoir l'obtenir simplement en la réclamant, mais certain·es se plaignent d'avoir été la réclamer au bureau RH et de s'être fait "fermer la porte au nez" sans pouvoir l'obtenir.